



Prix Innovation municipale Roy Consultants

Le prix **Innovation municipale Roy Consultants** est décerné annuellement à une municipalité ou une communauté rurale membre de l'AFMNB qui se démarque dans l'une des six catégories du développement intégré des communautés : la mise en place d'infrastructures innovatrices; le développement social; la langue, les arts, la culture et le patrimoine; le développement économique; l'écologie/environnement; et la promotion de la fierté francophone.

Les municipalités participantes sont invitées à décrire des investissements, projets ou réalisations innovatrices dans l'une des catégories d'activités ci-haut mentionnées. Une seule application par municipalité peut être soumise, et un seul prix sera octroyé par année.

Catégories de l'innovation municipale

a. Infrastructures innovatrices

Infrastructures municipales d'eau et d'égouts, acquisition de technologies ou adoption d'approches innovatrices reliées aux infrastructures municipales. Échanges, partage de services, d'équipement ou d'infrastructures avec d'autres municipalités.

b. Développement social

Stratégies, services à l'intention des différents groupes d'âge et groupes sociaux. Promotion du mieux-être. Participation citoyenne à la gouvernance municipale et place des jeunes. Stratégies visant à accroître le nombre de femmes élu.e.s élues ou dans les postes cadres de la municipalité, politique d'équité salariale.

c. Langue, arts, culture et patrimoine

Stratégie culturelle municipale et mesures d'appui aux arts et à la culture. Infrastructures culturelles. Stratégie et résultats obtenus pour la francisation de l'affichage commercial. Initiatives dans les arts, la culture et le patrimoine. Budget municipal consacré aux arts, à la culture et au patrimoine. Festivals et initiatives touristiques.

d. Développement économique

Leadership municipal dans le développement économique. Initiatives, approches, stratégies pour promouvoir le développement économique communautaire et régional.

e. Écologie / environnement

Pratiques de la municipalité, appui et collaboration avec des groupes de citoyen.ne.s pour la protection et l'amélioration de l'environnement. Embellissement et aménagement paysager.

f. Promotion et fierté francophone

Initiatives aux mesures adoptées par la municipalité pour favoriser la promotion de la fierté francophone et de l'égalité des communautés linguistique (incluant le Mik'maq) sur leur territoire dans l'affichage, le fonctionnement de la municipalité et la vie communautaire.

Comment soumettre une candidature

Le dossier de candidature doit inclure le nom de la municipalité ou communauté rurale, et décrire les réalisations ou projet en cours de votre municipalité dans l'une des six grandes catégories du prix **Innovation municipale Roy Consultants** en prenant en considération les critères de sélection. Vous devez également expliquer les mesures prises par votre municipalité et par la communauté pour promouvoir la fierté et la langue française, dans le respect des autres communautés linguistiques présentes dans votre municipalité.

Critères du dossier de candidature

Les informations suivantes doivent être incluses dans votre dossier de candidature :

- 1. Nom de la municipalité**
- 2. Nom de la personne responsable du dossier de candidature et ses coordonnées**
- 3. Assurer la disponibilité du maire et d'une personne responsable du projet pour le tournage de la capsule-vidéo dans la période du 28 juillet au 5 août 2017**
- 4. Description du projet** (Maximum 500 mots)
- 5. Quatre photos représentant votre projet**
- 6. Catégorie(s) d'innovation municipale ciblée(s)** (Expliquer le lien avec la/les catégorie(s) d'innovation ciblée(s))
- 7. Description de l'innovation par rapport aux critères :**
 - Importance de l'engagement de la municipalité dans la (les) catégorie(s) ciblée(s) d'innovation municipale (25%). (Maximum 500 mots)
 - Implication et/ou consultation de la population dans la prise de décision et lorsque pertinent, dans la mise en œuvre de l'innovation. Concertation avec d'autres municipalités ou communautés environnantes (25 %). (Maximum 500 mots)
 - Innovation dans la démarche, la technologie ou l'approche adoptées, la viabilité économique, sociale et écologique, la créativité des initiatives (25%). (Maximum 500 mots)
 - Résultats atteints à la suite de l'innovation. Impacts de l'innovation pour la municipalité et la communauté (25%). (Maximum 500 mots)

Le dossier complet doit être envoyé au bureau de l'AFMNB au plus tard le 30 juin 2017 aux coordonnées suivantes :

Par la poste :

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick
702 rue Principale, bureau 322
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1

Par courriel : afmnb@afmnb.org

Pour plus d'information ainsi que la liste des récipiendaires du prix des années antérieures, visitez notre site web : www.afmnb.org sous la section À propos/ Prix AFMNB/ Prix innovation municipale – Roy Consultant